

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 22 NOVEMBRE 2022

**ARRETE 12/2022**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE DU BOURG – SONDAGE SUR CANALISATION (Adduction Eau Potable -AEP)**

- Nous, Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande déposée par l'entreprise GUINOT TP de Montchanin concernant les travaux de sondage de canalisation AEP « Rue du Bourg » à Serrigny en Bresse en date du 18 Novembre 2022.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général,

**ARRETONS**

**Article 1** : à compter du jeudi 24 Novembre 2022 et pour la durée des travaux, l'entreprise GUINOT TP de Montchanin est autorisée à mettre en place la signalisation nécessaire par des panneaux réglementaires au droit du chantier, pendant la durée des travaux de sondage de canalisation AEP « Rue du Bourg ».

**Article 2** : pour permettre le bon déroulement des travaux, la circulation sera perturbée sur la-dite voie pendant la durée du chantier. Aucune interdiction de circulation n'est mise en place.  
La circulation sera réduite à 30 km/h au droit du chantier.

**Article 3** : le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur et sur le chantier.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- o Gendarmerie de St Germain du Bois
- o Centre de Secours et d'Incendie de St Martin en Bresse
- o SAMU 71
- o GUINOT TP.

Fait à SERRIGNY EN BRESSE, le 22 Novembre 2022.



Le Maire,

**S. ROSSIGNOL**

Date de publication  
22 Novembre 2022